

**COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Courvières

Présidents : M. GARNIER Claude, M. LIEGEON Eric

Secrétaire : Mme MATEUS Blenda

Membres présents : tous

Ordre du jour :

- élection du maire
- détermination du nombre d'adjoints
- élection des adjoints

Monsieur DELACROIX Dominique, précédent maire, ouvre la séance à 11H et cède la présidence au doyen de l'assemblée : M. GARNIER Claude.

Celui-ci procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Il invite le conseil à élire le maire.

ELECTION DU MAIRE

M. GARNIER rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Messieurs GIRARD Bernard et GEISSBUHLER Alain sont nommés accessseurs.

M. LIEGEON Eric se porte candidat pour la fonction de maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote portant le nom du conseiller qu'il souhaite voir élu, puis il est procédé au dépouillement.

Au premier tour de scrutin, M. LIEGEON Eric obtient 10 voix sur les 11 suffrages exprimés. M. GRESSET Christophe obtient 1 voix.

Monsieur LIEGEON Eric ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire, il est immédiatement installé. *[délibération n°1]*

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur LIEGEON, maire prend la présidence de la séance et rappelle que la commune de Courvières peut disposer de un à trois adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à trois le nombre d'adjoints. *[délibération n°2]*

ELECTION DES ADJOINTS

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints, selon les mêmes modalités que celles du maire.

• 1^{er} adjoint :

M. GRESSET Christophe se porte candidat pour la fonction de 1^{er} adjoint.

Le dépouillement montre 9 suffrages exprimés, tous en sa faveur et deux bulletins nuls.

Monsieur GRESSET Christophe est donc proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

• 2^{ème} adjoint :

M. FABRE Yannick se porte candidat pour la fonction de 2^{ème} adjoint.

Neuf suffrages sont également exprimés et deux bulletins nuls, huit voix pour M. FABRE Yannick et une pour M. LIEGEON Thierry.

Monsieur FABRE Yannick est donc proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

• 3^{ème} adjoint :

Mme DELACROIX Fabienne se porte candidate pour la fonction de 3^{ème} adjointe.

Après dépouillement, neuf suffrages sont exprimés et deux bulletins sont nuls.

Il y a sept voix en faveur de Mme DELACROIX Fabienne, une pour M. BAZILE Claude et une pour M. LIEGEON Thierry.

Mme DELACROIX Fabienne est proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.
[délibération n°3]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11H45.